



Cosne sur Loire, le 18 juin 2019

La Principale aux parents d'élèves

Objet : Emplois du temps de fin d'année

Madame, Monsieur,

En raison de l'organisation des épreuves nationales du brevet auxquelles seront soumis les élèves de 3^{ème}, la mobilisation nécessaire de toute l'équipe enseignante et de vie scolaire ne nous permettra pas d'accueillir les élèves les **mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019**, pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} et le **mardi 2 juillet**, pour tous les élèves.

Par ailleurs, en raison de la préparation de la prochaine rentrée et

de la réunion des différentes instances y travaillant, nous ne pourrons recevoir les élèves les **jeudi 4 et vendredi 5 juillet** et ce, conformément aux directives académiques.

Toutefois, ceux qui ne pourront être pris en charge par leur famille seront accueillis en étude les 4 et 5 juillet. La demi-pension, quant à elle, sera ouverte du 1^{er} au 5 juillet (sauf le mercredi bien sûr).

Afin d'organiser au mieux l'encadrement des élèves, il conviendra de mentionner par un mot dans le carnet de liaison, à présenter en vie scolaire, **avant le 24 juin**, la présence éventuelle de votre enfant.

En vous remerciant de votre compréhension,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Principale

E. AMARA



Cosne sur Loire, le 18 juin 2019

La Principale aux parents d'élèves

Objet : Emplois du temps de fin d'année

Madame, Monsieur,

En raison de l'organisation des épreuves nationales du brevet auxquelles seront soumis les élèves de 3^{ème}, la mobilisation nécessaire de toute l'équipe enseignante et de vie scolaire ne nous permettra pas d'accueillir les élèves les **mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019**, pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} et le **mardi 2 juillet**, pour tous les élèves.

Par ailleurs, en raison de la préparation de la prochaine rentrée et de la réunion des différentes instances y travaillant, nous ne pourrons recevoir les élèves les **jeudi 4 et vendredi 5 juillet** et ce, conformément aux

directives académiques.

Toutefois, ceux qui ne pourront être pris en charge par leur famille seront accueillis en étude les 4 et 5 juillet. La demi-pension, quant à elle, sera ouverte du 1^{er} au 5 juillet (sauf le mercredi bien sûr).

Afin d'organiser au mieux l'encadrement des élèves, il conviendra de mentionner par un mot dans le carnet de liaison, à présenter en vie scolaire, **avant le 24 juin**, la présence éventuelle de votre enfant.

En vous remerciant de votre compréhension,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Principale

E. AMARA